

INSCRIPTIONS AUX DIPLOMES COMPTABLES - Session 2018 -

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

Le service des inscriptions aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), session 2018, sera ouvert du **9 janvier 2018 au 6 février 2018 à 13H00 (heure locale)** sur internet à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>

La date pour le retour des confirmations d'inscription, des pièces justificatives et des dossiers de stages est fixée au **2 mars 2018 minuit** pour le DCG (le cachet de la poste faisant foi). Pour éviter les risques d'encombrement, il vous est recommandé de procéder à l'inscription sur Internet sans attendre les dates de clôture des inscriptions.

Toute confirmation déposée ou postée **après** la date de clôture des inscriptions sera **obligatoirement rejetée**.
Les dates d'ouverture et de fermeture du registre d'inscription sont nationales et impératives.

LES DATES D'INSCRIPTION	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des préinscriptions sur Internet	09 janvier 2018	23 avril 2018
Date nationale de fermeture des préinscriptions sur Internet	06 février 2018 à 13h00 (heure locale)	28 mai 2018 à 12h00 (heure locale)
Date nationale limite de retour des dossiers d'inscription, des rapports de stage (UE 13 du DCG), des mémoires (UE 7 du DSCG), des livrets 2 de VAE	02 mars 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)	20 août 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)
Date limite d'envoi de la fiche du sujet de mémoire pour agrément via le service gestionnaire	Sans objet	12 avril 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)
Date limite de retour de la fiche d'agrément du sujet de mémoire (cf. notice DSCG p. 6 et 7)	Sans objet	20 août 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

RAPPEL : L'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG « Relations professionnelles » est subordonnée à l'obtention préalable par le candidat de l'agrément de son sujet de mémoire. La demande d'agrément s'effectue au moyen du document « fiche d'agrément du sujet de mémoire » qui devra, après avoir été dûment validée par un enseignant-chercheur (voir détail dans notice d'organisation), être déposée au rectorat ou adressée, par Internet, sous forme électronique, à : dec@ac-guyane.fr avant le 20 août 2018 minuit.

LES CONDITIONS POUR S'INSCRIRE

Aux épreuves du DCG :

Sont admis à s'inscrire aux épreuves du D.C.G. les candidats **titulaires au moment de l'inscription** des titres ou diplômes suivants :

- baccalauréat ;
- titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités (arrêté du 25 août 1969 modifié) ;
- titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance ;
- deux valeurs de cours du Conservatoire national des arts et métiers
- diplômes homologués au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
- diplômes enregistrés aux niveaux I et II du répertoire national de certification professionnelle.

Aux épreuves du DSCG :

Sont admis à s'inscrire aux épreuves du D.S.C.G. les candidats **titulaires au moment de l'inscription** des titres ou diplômes suivants :

- Diplôme de comptabilité et de Gestion (DCG)
- Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF)
- Master ou diplôme conférant le grade de Master délivrés en France ou dans un autre Etat membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Titres ou diplômes admis en dispense du DCG pour l'inscription au DSCG :
 - CAPET D2
 - CAPET « Economie et Gestion » toutes options
 - Agrégation du second degré des techniques économiques et de gestion
 - Agrégation « Economie et Gestion » toutes options
 - Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières (MSTCF)
 - Diplôme d'Etudes supérieures de l'INTEC du CNAM (jusqu'en 2007)
 - Diplôme de Gestion et de Comptabilité du CNAM
 - Diplôme supérieur de Gestion et de Comptabilité du CNAM
 - certificats d'expertise comptable obtenus suivant le régime du décret N°73-645 du 18 juin 1973 relatif au diplôme d'expertise comptable (cf. arrêté du 26/03/2008).

CANDIDATS S'INSCRIVANT AU TITRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Le candidat au dispositif de VAE pour la session 2018, dont le livret 1 aura été déclaré recevable, devra **impérativement** s'inscrire au diplôme postulé en se connectant à l'adresse internet suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>

Attention : Pour une même session, le candidat doit choisir entre s'inscrire au titre de l'examen ou s'inscrire au titre de la VAE. De même que pour les candidats qui s'inscrivent au titre de l'examen, ceux qui s'inscrivent au titre de la VAE préciseront, parmi les épreuves constitutives du DCG, celles concernées par la demande de validation.

LES DATES D'INSCRIPTION	DCG	DSCG (pour mémoire)
Date nationale limite de dépôt du livret 1	09 janvier 2018	23 avril 2018
Date nationale de d'ouverture des inscriptions sur Internet	09 janvier 2018	23 avril 2018
Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet	06 février 2018 à 13h00 (heure locale)	28 mai 2018 à 12h00 (heure locale)
Date nationale limite de retour des dossiers d'inscription et du livret 2	02 mars 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)	20 août 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Voir la « Notice d'organisation VAE_diplômes comptables supérieurs »